

04-29-2002



FORM PTO-1595

(Rev. 6-93)

OMD No. 0651-0011 (exp. 4/94)

Recordation Form Cover

PATENTS ONLY

102070247

MERCE

Office

To the Honorable Commissioner of Patents and Trademarks. Please record the attached original documents or copy thereof.

1. Name of conveying party(ies):

Momentum Design Et Developpement, Inc.

2. Name and address of receiving party(ies):

Name: **Guillemot, Inc.**

Internal Address: _____

Additional name(s) of conveying party(ies) attached?

☒ No ☐ Yes

3. Nature of Conveyance:

☒ Assignment☐ Merger☐ Security Agreement☐ Change of Name☐ Other _____Street Address: **5505 Boulevard St. Laurent,
Suite 4204**City: **H2T 1S6** State: **Québec**, ZIP: _____**Montréal**Additional name(s) & address(es) attached? ☒ No ☐ YesExecution Date: **12/13/01, 12/20/01**

4. Application number(s) or patent number(s):

If this document is being filed together with a new application, the execution date of the application is: **04/10/02**

A. Patent Application No.(s)

B. Patent No.(s)

Additional numbers attached? ☐ No ☐ Yes

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:

Name: **Blakely, Sokoloff, Taylor & Zafman LLP**

Internal Address: _____

Street Address: **12400 Wilshire Boulevard, 7th Floor**City: **Los Angeles** State: **CA** ZIP: **90025**6. Total number of applications and patents involved: **1**7. Total Fee (37 CFR 3.41).....\$ **40.00**☒ Enclosed☒ Authorized to be charged to deposit account

8. Deposit Account Number:

02-2666

(Attach duplicate copy of this page if paying by deposit account)

04/26/2002 TDIAZ1 00000040 29159340

01 FC:581

40.00 DP

DO NOT USE THIS SPACE

9. Statement and signature.

To the best of my knowledge and belief, the foregoing is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.

Thomas M. Coester, Reg. No. 39,637

Name of Person Signing

Thomas Coester

Signature

4/17/02

Date

Total number of pages including cover sheet, attachments, and document: **3**

Mail documents to be recorded with required cover sheet information to:

Assistant Commissioner of Patents, Box Assignments

Washington, D.C. 20231

Attorney Docket No. **5742P001**
(5/27/97)PATENT
REEL: 012827 FRAME: 0386

CONTRAT DE CESSION

ENTRE

MOMENTUM DESIGN ET DÉVELOPPEMENT INC., société dûment constituée, dont le siège social est situé au 390, Henri-Bourassa Ouest 1^{er} étage, Montréal, Québec, H3L 3T5, ci-après désignée « **MOMENTUM** »

ET

GUILLEMOT INC., société dûment constituée, dont le siège social est situé 5505 Boulevard St Laurent, Montréal, Québec, H2T 1S6, ci-après désignée « **GUILLEMOT** »

Dits ci-après les **Parties**,

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

« **Commandes** » signifie toutes les commandes passées par GUILLEMOT à MOMENTUM avant la signature du présent Contrat ainsi que les commandes passées dans le cadre de l'application de l'article 3.

« **Créations** » signifie toutes œuvres de l'esprit et solutions techniques commandées par GUILLEMOT à MOMENTUM, incluant à titre non limitatif les croquis, dessins, maquettes, fichiers électroniques, documents 3D, plans, plans cotés et prototypes.

« **Signes interdits** » signifie les dénominations, noms commerciaux, logos ou marques de GUILLEMOT (incluant à titre non limitatif Guillemot™, Guillemot Corporation™, Thrustmaster®, Hercules®) et les noms des produits vendus sous lesdites marques (exemple UPAD), les logos ou marques appartenant à des tiers avec lesquels GUILLEMOT a signé des accords de licence à la condition que tels marques et logos aient été dénoncés par écrit à MOMENTUM.

« **Version brute** » signifie l'esthétique du produit tel que créé par MOMENTUM, c'est-à-dire sans les modifications apportées aux Créations par GUILLEMOT et/ou des tiers, ni aucun Signes interdits.

1 CESSIION DES CREATIONS

À condition que les règles de l'entente de travail soient respectées et que les honoraires facturés soient préalablement acquittés, MOMENTUM cède, pour le monde entier, à GUILLEMOT pour bonne et valable considération, les droits sur les Créations y compris les droits exclusifs de reproduction, de représentation et d'adaptation de chacune des Créations, sur tout type de support existant ou futur (« **Droits cédés** »). Le transfert de la propriété de chacun des Droits cédés est réputé avoir lieu à la date de la création.

La cession emporte pour GUILLEMOT l'autorisation d'apporter aux créations toutes modifications justifiées par des impératifs techniques, commerciaux, promotionnels ou juridiques. GUILLEMOT disposera notamment du droit d'insérer dans les Créations toutes marques, logos, mentions, mots ou phrases.

La cession des droits susvisés comprend notamment le droit de licencier, céder tout ou partie des Droits cédés.

2 AUTORISATION DE REPRESENTATION DES CREATIONS

GUILLEMOT accorde, dans les conditions ci-après, à MOMENTUM, les droits de représentations des Créations et/ou produits correspondant aux Créations aux fins de permettre à cette dernière de promouvoir ses services de design et ce, notamment sur son site Web et lors de concours de design:

- GUILLEMOT fournira gratuitement, à MOMENTUM, dès commercialisation, un (1) échantillon de tout produit correspondant aux Créations, aux fins de représentation et concours;

- GUILLEMOT sera identifié comme client et propriétaire des droits de propriété intellectuelle liés aux produits;

- Les Créations seront exposées par MOMENTUM uniquement dans leur version brute;

- Les produits correspondant aux Créations seront présentés tels que le produit est dans sa dernière version commercialisée par GUILLEMOT, ses filiales ou toute entité liée, auprès du public;

- Les textes ou commentaires accompagnant les Créations et/ou le produit correspondant aux Créations ne devront pas comporter de Signes interdits (à l'exception de la citation comme client et propriétaire des droits et/ou d'autorisation préalable par GUILLEMOT);

- MOMENTUM s'engage avant toute présentation des Créations et produits correspondant aux dites Créations à un tiers, à transmettre à GUILLEMOT son projet de représentation dans un délai raisonnable permettant à GUILLEMOT d'obtenir une correction si une telle correction est nécessaire.

Lu et approuvé par  (Initiales) pour **GUILLEMOT**
Lu et approuvé par _____ (Initiales) pour **MOMENTUM**

3 DROIT DE SOUMISSIONNER

Pendant 2 ans à compter de la signature du présent contrat, GUILLEMOT s'engage à envoyer à MOMENTUM pour devis et dans un délai raisonnable lui permettant de formuler une soumission, un brief pour tous les projets de produit émanant de GUILLEMOT, de ses filiales ou de toute entité liée. Il est convenu que les devis seront gratuits même s'ils ne sont pas acceptés par GUILLEMOT.

4 DIVERS

MOMENTUM s'engage à ne pas contester la validité des droits de propriété intellectuelle de GUILLEMOT afférents aux Créations et déclare qu'à sa connaissance aucune des Créations ne porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

Le présent contrat sera régi par les lois de la province de Québec, Canada. Le tribunal de Montréal, sera seul compétent.

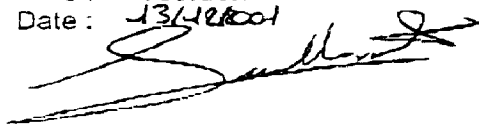
GUILLEMOT INC.

Par :

Nom : **Claude Guillemot**

Titre : **Président**

Date : **13/12/2001**



**MOMENTUM DESIGN ET
DÉVELOPPEMENT INC.**

Par :

Nom : **Marc-Antoine Archambault**

Titre : **Président**

Date : **20 Décembre 2001**
à Montréal



Liste des marques utilisées par GUILLEMOT sous licence :

- Ferrari® (marque et logo Ferrari, écusson Scuderia Ferrari, logo "Prancing Horse")
- 360 modena™
- Nascar® (marque et logo)
- Top Gun®
- Logo US AIR FORCE
- Xbox™ (logos)

Lu et approuvé par  (Initiales) pour **GUILLEMOT**

Lu et approuvé par _____ (Initiales) pour **MOMENTUM**